

Contrat de territoire «eau et climat»

2020-2024

entre le Département des
Hauts-de-Seine et l'agence de l'eau
Seine-Normandie



www.hauts-de-seine.fr



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

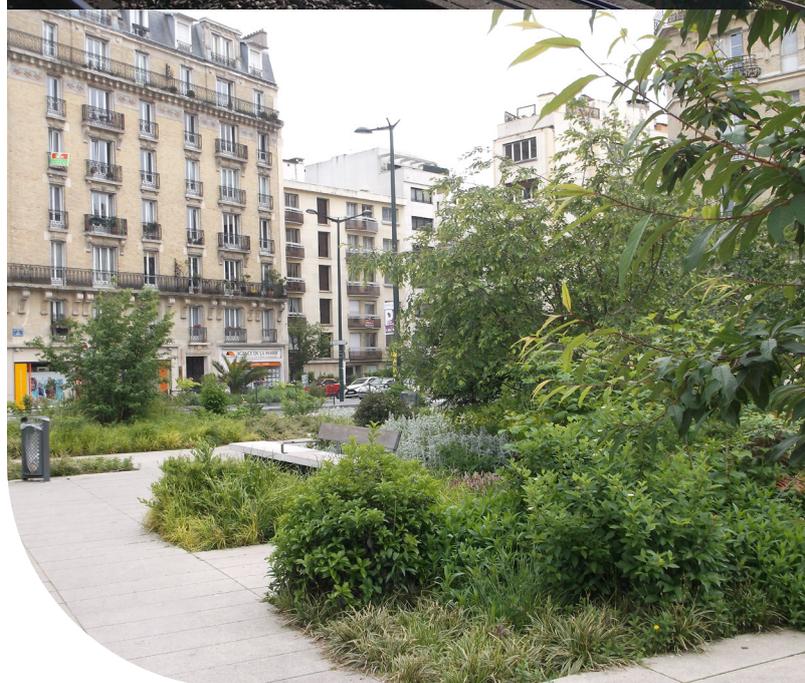
Contrat de territoire « Eau et climat » 2020 - 2024

entre

l'agence de l'Eau
Seine-Normandie

et

le Département des
Hauts-de-Seine



Sommaire

Préambule	5
Titre 1 - Objet du contrat	7
Article 1 - Territoire concerné et enjeux eau associés	7
Article 2 - Contenu du programme d'actions	8
Article 3 - Durée du contrat	12
Titre 2 - Engagements des parties	13
Article 4 - Engagements de l'Agence	13
Article 5 - Engagements de la STRUCTURE PORTEUR DU CONTRAT	13
Titre 3 - Modalités de fonctionnement, de suivi, de révision et de résiliation du contrat	14
Article 6 - Pilotage	14
Article 7 - Modalités de suivi	14
Article 8 - Modalités de révision et de résiliation du contrat	14
Annexes	16

Préambule

Le 11e programme de l'agence de l'eau Seine Normandie, « eau et climat », qui engage la période 2019-2024, vise à encourager les acteurs à adapter dès maintenant leurs pratiques aux conséquences du changement climatique, pour mieux résister à ses effets, qui sont maintenant certains.

La politique contractuelle du programme « eau et climat » 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie constitue un élément important de ce programme pour mobiliser les acteurs dans les territoires à enjeux eau et biodiversité, les plus exposés aux conséquences du changement climatique du fait de problèmes de qualité ou de quantité d'eau préexistants et répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique.

Elle se décline notamment par la mise en œuvre de contrats de territoire eau et climat. Ces contrats visent à obtenir, en priorité sur des territoires à enjeux « eau et climat » (bassin versant, aire d'alimentation de captage...), la mobilisation de maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Ils sont élaborés sur la base d'un diagnostic complet et cohérent du territoire, partagé par l'ensemble des acteurs concernés, qui démontre l'opportunité de mettre en place un contrat « eau et climat ».

Le présent contrat définit les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux relatifs à l'atteinte du bon état des masses d'eau et de manière générale à la préservation du milieu naturel, particulièrement la Seine et la Bièvre, sur le territoire du Département des Hauts-de-Seine.

Ce contrat est un outil de programmation pluriannuel qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre en œuvre au moins trois actions particulièrement pertinentes pour l'adaptation au changement climatique, au regard de ces enjeux et au moins une action de sensibilisation sur les thématiques eau/biodiversité/climat.

De son côté, l'agence s'engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de ses contraintes budgétaires.

La conduite de ces actions nécessite la mise en place d'une organisation et la mobilisation de moyens qui font l'objet du présent contrat.

Par ailleurs, le Département des Hauts-de-Seine pourra être associé, en tant que signataire « maître d'ouvrage », à d'autres contrats Eau et Climat en s'attachant à ce que les actions portées ne soient pas redondantes. Il s'agit notamment du Contrat Eau et Climat Bièvre.

ETABLI ENTRE

L'agence de l'eau Seine-Normandie, établissement public à caractère administratif de l'Etat, créée par l'article L. 213-8-1 du code de l'environnement, inscrit à l'INSEE sous le numéro 18 750 009 500 026, représentée par sa directrice générale, Madame Patricia BLANC, dénommée ci-après «l'agence».

Et

Le Département des Hauts-de-Seine, inscrit à l'INSEE sous le numéro 22920050600611 domicilié Hôtel du Département 57, rue des Longues Raies - 92000 Nanterre,

Représenté par Monsieur Georges Siffredi, Président du Conseil départemental agissant en vertu de la délibération du Conseil départemental du 12 juin 2020 approuvant le présent contrat et l'autorisant à le signer,

Ci-dénommée « STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT »

Vu le code de l'environnement,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie et le programme de mesures en vigueur,

Vu l'avis du président de la CLE en date du 27 janvier 2017,

Vu le SAGE de la Bièvre approuvé par arrêté interpréfectoral du 19 avril 2017,

Vu le 11e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu la délibération n° 18-45 du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie en date du 20 novembre 2018 approuvant le contrat de territoire « eau et climat » type et l'avis de la commission des aides du 03 juillet 2019,

Vu la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie approuvée par le comité de bassin le 8 décembre 2016,

Vu le diagnostic du territoire (Cf annexe n°1)

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Titre 1 - Objet du contrat

L'objectif du contrat est d'adapter le territoire aux changements climatiques et doit viser à l'atteinte du bon état des eaux et la préservation de la ressource en eau et le respect de la biodiversité.

Article 1 – Territoire concerné et enjeux eau associés

Le présent contrat s'applique au territoire du Département des Hauts-de-Seine, et concerne des parties de bassin hydrographique des masses d'eau de la Seine parisienne, de la Bièvre aval. La liste des 36 communes concernées est précisée en annexe 1. De même, les enjeux liés à chaque masse d'eau sont également précisés en annexe 1.

Les orientations fixées par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000 et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie 2010-2015 fixent un objectif d'amélioration continue du milieu naturel. Elles doivent permettre d'atteindre le bon potentiel de la Seine sur le tronçon masse d'eau 155A et le bon potentiel de la Bièvre Aval en 2027.

Sur les Hauts-de-Seine dont le périmètre s'étend sur 176 km² concentrant plus de 1,6 millions d'habitants résidant dans des communes très urbaines (densité 9 109 hab/km²), les enjeux liés à l'eau sont multiples et déterminants pour tous les acteurs à court, moyen et long termes. La concentration des activités humaines, la forte imperméabilisation induite par le développement urbain (habitats, équipements, aménagements routiers...) ainsi que la nécessité de répondre aux besoins croissants de la population et des acteurs économiques en eau, induisent des pressions sur la ressource en eau très importantes. La mise en œuvre des grands projets a renforcé et continue de renforcer ces pressions. Sur tout le territoire les enjeux liés aux milieux aquatiques et à la ressource en eau s'en trouvent renforcés.

En effet, dans un contexte de densification de la zone agglomérée liée au développement du grand Paris (+700 000 habitants et + 500 000 emplois à l'horizon 2030) et d'un milieu récepteur fortement impacté par l'anthropisation et sous influence des effets probables du changement climatique (baisse des débits d'étiage et modification probable du régime des pluies) il est nécessaire de renforcer la performance « tous temps » du système d'assainissement, et en particulier par temps de pluie. L'imperméabilisation croissante des sols, la suppression des écoulements naturels et la régression de la végétation modifient fortement le cycle naturel de l'eau et engendrent des « îlots de chaleur » où l'élévation des températures nuit à la qualité de vie et à la santé des plus vulnérables. À l'échelle des villes, l'eau de pluie, qui ne peut plus s'infiltrer, s'écoule presque exclusivement par des canalisations. La transformation du territoire telle que la rénovation urbaine constitue un important levier pour réduire les volumes collectés dans les réseaux.

Le constat réalisé dans le cadre du travail sur le Schéma Directeur d'Assainissement du SIAAP de 2017 souligne bien ces problématiques. Les surfaces imperméabilisées ont augmenté de 5% entre 2005 et 2015. La nécessité de renforcer dès maintenant la politique de contrôle de l'imperméabilisation des terrains et de gestion des eaux pluviales à la parcelle fait consensus. Il en est de même des actions sur le long terme liées à l'amélioration de la sélectivité de la collecte des effluents pour limiter les rejets pollués vers le milieu récepteur.

Le projet d'installation de baignades pérennes en eaux vives et en particulier l'ouverture de baignade en Seine à l'horizon 2024 vient renforcer cette exigence. Ce point a été repris dans le SDA du SIAAP de 2017 qui faisait de la maîtrise des eaux de ruissellement dans les politiques

d'aménagement du territoire, un enjeu majeur, en encourageant la désimperméabilisation des sols existants. Le plan d'actions « baignade », prévoit la déconnexion de 600 hectares de surfaces actives ou -5% à l'amont de la Seine à Paris (au niveau du Trocadéro) sur la période couverte par le Contrat. Ces objectifs de réduction des surfaces actives s'appliquent à tous les acteurs de l'aménagement. Le Département, suite à la délibération de la Commission permanente du 23 septembre 2019, a signé le protocole d'engagement baignade.

Les prévisions relatives aux impacts du changement climatique sur l'eau viennent confirmer la nécessité d'agir. En effet, elles montrent la plus grande vulnérabilité des écosystèmes aquatiques aux pollutions et à la raréfaction de la ressource. Le Département des Hauts-de-Seine s'est d'ailleurs d'ores et déjà engagé en signant en septembre 2020 la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie.

Il ressort de l'ensemble de ces éléments que les grands enjeux liés à l'eau, à la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique de ce territoire sont :

- La bonne performance de la gestion des eaux usées impactant des usagers sensibles,
- La gestion à la source des eaux pluviales pour rendre la ville plus perméable et lutter contre les îlots de chaleur urbains,
- La protection des milieux aquatiques et humides

Article 2 – Contenu du programme d'actions

Le contenu du présent contrat s'attache à répondre aux enjeux de la politique de l'eau et la biodiversité durable associés au territoire dans le cadre des orientations du SDAGE Seine-Normandie et de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie.

Le programme retenu par les parties est ainsi constitué des principaux axes d'intervention suivants :

Action	Opération	Baignade 2024
Gestion à la source des EP et performance de gestion des EU impactant des usagers sensibles (baignade)		
Réduction à la source des écoulements de temps de pluie		
	Déconnexion en lien avec des projets dans les parcs départementaux	
	<i>Réutilisation des EP de drainage du terrain de football du parc des sports de la Grenouillère à Antony</i>	X
	<i>Parc des Chanteraines - Tranche 2</i>	
	<i>Etude des réseaux EP sur les parcs départementaux</i>	
	<i>Etude gestion EP du parc des sports de la Grenouillère</i>	X
	<i>Autres projets</i>	
	Déconnexion en lien avec des projets de bâtiment	
	Réfection cours de collèges :	
	<i>Collège Jean Macé à Clichy</i>	
	<i>Collège Moulin joly à Colombes</i>	
	<i>Autres collèges</i>	

Action	Opération	Baignade 2024
	Réhabilitation et construction de bâtiments départementaux :	
	<i>Collège CN Ledoux au Plessis-Robinson</i>	X
	<i>Collège Joliot Curie à Bagneux</i>	
	<i>Collège H Wallon à Malakoff</i>	
	<i>Autres bâtiments</i>	
	Déconnexion liée aux aménagements ou requalifications de voirie	
	<i>RD67 avenue Sully Prudhomme à Châtenay-Malabry</i>	X
	<i>RD911 avenue Marcel Paul à Gennevilliers</i>	
	<i>RD7 Suresnes / Saint-Cloud</i>	
	<i>Avenue de la Liberté à Clichy / Saint-Ouen (étude de sols, infiltrabilité)</i>	
	<i>RD985 rue de St Cloud à Ville d'Avray</i>	
	<i>RD39 Bd Richelieu à Rueil-Malmaison (1er tranche)</i>	
	<i>Autres projets</i>	
	<i>Sensibilisation des maîtres d'ouvrage publics, des aménageurs, des maîtres d'œuvre :</i>	X
	<i>animation auprès des acteurs sur les problématiques de la qualité de l'eau</i>	X
	<i>accompagnement vers une gestion vertueuse des eaux pluviales à la parcelle en phase étude puis en phase réalisation</i>	X
	<i>par l'utilisation de techniques d'infiltration, d'évapotranspiration....</i>	
	Mise en conformité des branchements en secteur séparatif	
	Mise en conformité des branchements	X
	<i>Mise en conformité des branchements EU/EP des sites départementaux</i>	X
	<i>Mise en conformité des branchements sous domaine public</i>	X
	<i>Mise en conformité des branchements par les particuliers¹</i>	X
	Animation auprès des particuliers pour la mise en conformité de leur branchement (en lien avec convention de mandat)	X
	Actions complémentaires : réductions des surverses d'eaux usées ²	
	Amélioration de la séparativité (bassin de collecte Bièvre)	X
	Prises de temps sec :	X
	Suppression prise de temps sec « Rue de la Bièvre » à Bourg-la-Reine	X
	Suppression prise de temps sec « Parc de Sceaux » à Antony	X
	Suppression prise de temps sec « Allée des Cèdres (parc de Sceaux) » à Antony - sous réserve de la suppression des mauvais branchements d'eaux usées	X
	Suppression prise de temps sec « Général Leclerc » au Plessis-Robinson - sous réserve de la suppression des mauvais branchements d'eaux usées	X
	<i>Suppression prise de temps sec « Avenue de la Résistance » au Plessis-Robinson - sous réserve de la suppression des mauvais branchements d'eaux usées</i>	X
	<i>Suppression prise de temps sec « Vallée aux Loups » à Châtenay-Malabry - sous réserve de la suppression des mauvais branchements d'eaux usées</i>	X

Action	Opération	Baignade 2024
	Trop-pleins EU>EP :	X
	Suppression trop-plein « Jaurès-Salengro » à Châtenay-Malabry	X
	Suppression trop-plein « Einstein » à Châtenay-Malabry	X
	Suppression trop-plein « Leclerc » à Châtenay-Malabry - sous réserve de la finalisation des travaux départementaux de voirie et d'assainissement sur l'avenue de la Division Leclerc	X
	Regards mixtes :	X
	Suppression de 2 regards mixtes secteur 1 (boulevard Carnot à Bourg-la-Reine) - sous réserve de la création de nouveaux regards d'accès par VSGP (côté EU)	X
	Suppression de 6 regards mixtes secteur 2 (rue Antoine Petit à Fontenay-aux-Roses)	X
	Suppression de 9 regards mixtes secteur 3 (boulevard de la République à Fontenay-aux-Roses)	X
	Suppression d'un regard mixte secteur 4 (rue de Fontenay à Sceaux)	X
	Dépollution sous bassin versant de collecte	X
	Secteur Labrousse à Antony: finalisation de la séparativité	X
	AMELIORATION DE LA PERFORMANCE DE LA GESTION DES EU	
	Automatisation des DO	
	Automatisation des DO du bassin versant de Courbevoie: DO 30 Bellini - Travaux	
	Automatisation des DO du bassin versant de Courbevoie: DO 51 Dussourd - Travaux	
	Automatisation des DO du bassin versant de Courbevoie: DO 28 Blum - Travaux	
	Automatisation du DO Charles de Gaulle (LT en 2020 - équipements en 2021) à Neuilly-sur-Seine	
	Automatisation du DO du pont d'Argenteuil à Gennevilliers	
	DO de la RD7 Suresnes/Saint-Cloud	
	Création de maillages en vue de diminuer les déversements	
	Création du maillage SAR62 à Sèvres	
	Création du maillage SAR69 à Issy-les-Moulineaux	
	Etudes visant la réduction des déversements dans le milieu naturel	
	Bilan des impacts des actions entreprises sur la sélectivité (suivi du Bassin Versant Bièvre)	X
	Etudes de faisabilités	
	Etudes suivi qualité du milieu naturel	
	Etude relative à la qualité du cours d'eau de la Bièvre. Cette étude a pour objet de définir les incidences des rejets des ouvrages de déversement se rejetant dans le cours d'eau Bièvre eu égard aux objectifs fixés par le SDAGE et le SAGE pour les paramètres liés à l'assainissement (en groupement de commande)	X

Action	Opération	Baignade 2024
Protection des milieux aquatiques et humides		
Actions de renaturation de berges (Seine) et réouverture de rus		
	Estacade des Mariniers à Villeneuve-la-Garenne et Gennevilliers	
	Aménagement des berges d'Asnières	
	Réouverture du Ru de Marivel (étude)	

¹ Montant versé au Département au profit des particuliers (subvention via convention de mandat).

² L'ensemble de ces actions concerne la masse d'eau Seine à l'exception de la suppression de la prise de temps sec «Rue de la Bièvre» à Bourg-la-Reine et de la suppression de 2 regards mixtes secteur 1 (boulevard Carnot à Bourg-la-Reine) qui impactent la Bièvre.

Actions prioritaires

- **Réduction à la source des écoulements par temps de pluie par végétalisation/déconnexion des eaux pluviales.**
- **Mise en conformité des branchements** en secteur séparatif : sur ce secteur, sur la base des contrôles d'ores et déjà effectués à la date de l'élaboration du contrat, le nombre de non-conformités (NC) est estimé à 1 800 dont 170 NC dues à des eaux usées allant vers le réseau d'eau pluviale.
- **Actions de renaturation de berges (Seine) et de réouverture de ru.**
- Sensibilisation auprès de tous les acteurs et partenaires du territoire, visant à partager les enjeux de la gestion à la source des eaux pluviales et à améliorer les expertises liées à une gestion vertueuse des eaux pluviales :
 - Les 4 Etablissements Publics Territoriaux du territoire assurant la collecte en amont des réseaux départementaux,
 - Les villes dans l'accompagnement des projets structurants cofinancés par le département des Hauts-de-Seine à travers les contrats de développement Département-Villes,
 - Les services urbanisme des communes du territoire qui instruisent les demandes de permis de construire,
 - Les aménageurs du territoire, les bureaux d'études, les bailleurs sociaux...

Objectifs du Contrat Eau et Climat départemental 2020-2024 sur les actions prioritaires

- Action 1 : 880 000 m² de déconnexion de surfaces actives
- Action 2 : mise en conformité de 500 branchements en réseau séparatif
- Action 3 : renaturation de 1 300 m de berges de Seine

Ce programme d'actions sera complété par la mise en œuvre d'une politique d'animation renforcée à destination des acteurs du secteur économique dispersé* raccordés au système d'assainissement départemental, notamment dans le cadre des permis de construire.

Cette politique d'animation renforcée sera financée par le Département. Il s'agira notamment de bien faire partager les enjeux et connaissances autour de la gestion à la source des eaux pluviales afin de favoriser la prise en compte de ces exigences par ces acteurs.

De plus le Département pourra engager, si nécessaire, une opération de réduction des rejets de micropolluants pour les entreprises raccordées notamment du secteur économique dispersé, au regard des enjeux identifiés par le SIAAP.

Le programme d'actions est détaillé en annexe 2.

Le montant prévisionnel des actions de ce contrat est estimé à **30 millions d'euros H.T.** Il s'agit des montants éligibles à subventions calculés, lorsqu'ils existent, à partir des prix plafonds définis par l'agence de l'eau, et en vigueur à la date de rédaction du présent document.

Article 3 - Durée du contrat

Le programme d'actions à réaliser couvre la période 2020-2024 soit une durée de 5 ans.

* Secteur économique dispersé avec des entreprises relevant notamment des secteurs : hôtellerie, tertiaire, garages, stations de lavage, commerces (dont les centres commerciaux), métiers de bouche (restaurants, charcuteries...), pressing, entreprise de peinture, campings, EHPAD, sites RATP et SNCF accueillant du public (stations, quai, gare) ...

Titre 2 - Engagements des parties

Les parties s'engagent à œuvrer à la bonne réalisation du programme d'actions selon le calendrier affiché.

Article 4 – Engagements de l'agence

L'agence s'engage à étudier, de manière prioritaire par rapport aux autres dossiers analogues mais dans le cadre normal de ses processus de décision, les dossiers relevant du programme d'actions du présent contrat dès lors que les engagements des autres signataires définis à l'article 5 et 6 sont respectés.

Les aides financières de l'agence s'effectuent selon les règles du programme en vigueur au moment de leur attribution et dans la limite des contraintes budgétaires de l'agence.

Article 5 – Engagements de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT

La STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT S'ENGAGE à :

- réaliser les actions inscrites au contrat conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son annexe 2,
- réaliser en particulier les actions « eau, biodiversité et climat » et de sensibilisation des acteurs pour respecter les conditions du 11^e programme pour la mise en place d'un contrat,
- signer la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie,
- assurer les missions de pilotage définies à l'article 6.

Titre 3 - Modalités de fonctionnement, de suivi, de révision et de résiliation du contrat

Article 6 – Pilotage

La DIRECTION DE L'EAU DU DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE est chargée du pilotage du contrat. Elle assure les fonctions suivantes :

- coordonner l'application du contrat avec un souci de gestion concertée et durable,
- suivre en continu les échéanciers de réalisation des actions programmées,
- envoyer à l'agence chaque année un tableau d'avancement des actions,
- envoyer en fin de contrat un rapport technique et financier détaillé qui permette l'évaluation de ce contrat. Ce rapport sera transmis dans un délai de 3 mois après la réception des derniers travaux subventionnés par l'agence dans le cadre de ce contrat,
- s'assurer de la communication continue sur la réalisation des actions,
- mettre en place et présider un comité de pilotage composé des différentes parties prenantes du présent contrat,
- réunir annuellement le comité de pilotage, ainsi qu'en cas de non-respect des échéances prévues à l'article 2

Le comité de pilotage est un organe de concertation et de coordination pour la mise en œuvre du programme d'actions. Il traite notamment des éventuels projets d'avenant et de résiliation du contrat en cas de non-respect des échéances prévues. Le président transmet les éléments constituant l'ordre du jour au moins 15 jours avant la date de la réunion.

L'avis du comité de pilotage ne s'impose ni à l'agence, ni aux autres financeurs dans leurs choix d'éligibilité à leurs aides financières.

Article 7 – Modalités de suivi

En complément des modalités de suivi précitées à l'article 8, des indicateurs sont définis pour le suivi du programme d'actions et son évaluation. Ces indicateurs sont définis dans l'annexe 3.

Article 8 – Modalités de révision et de résiliation du contrat

• Modalités de révision

Le présent contrat peut faire l'objet d'avenants après consultation du comité de pilotage, en cas de changements majeurs (périmètre du contrat, programme prévisionnel d'actions, nouveaux signataires).

L'accord de l'ensemble des parties est requis. Pour ce faire, la structure porteuse du contrat envoie le projet d'avenant par mail ou à défaut par courrier (avec accusé de réception) à chaque partie.

Après réception de la proposition, chaque partie doit donner son avis dans un délai de deux mois. A l'expiration de ce délai, le silence d'une partie vaut acceptation implicite de l'avenant.

Annexes du contrat de territoire « eau et climat »

Annexe 1 : Territoire concerné et enjeux eau associés du contrat

Annexe 2 : Programme d'actions détaillé du contrat.

Annexe 3 : Indicateurs de suivi-évaluation.

Annexe 1 - Territoire concerné et enjeux eau et climat associés du contrat Eau et Climat du Département des Hauts-de-Seine

Le territoire

Surface	176 km ²
Population	1,6 millions d'habitants
Densité	9 109 hab/km ²
Type de secteur	Urbain
% surfaces espaces naturels	11,6%
Nombre de communes	36
Nombre d'établissements publics territoriaux	4
Linéaire de berges	66 km

Les 36 communes du Département des Hauts-de-Seine (92)

Communes	Code INSEE	Communes	Code INSEE
Antony	92002	Levallois-Perret	92044
Asnières-sur-Seine	92004	Malakoff	92046
Bagneux	92007	Marnes-la-Coquette	92047
Bois-Colombes	92009	Meudon	92048
Boulogne-Billancourt	92012	Montrouge	92049
Bourg-la-Reine	92014	Nanterre	92050
Chatenay-Malabry	92019	Neuilly-sur-Seine	92051
Chatillon	92020	Le Plessis-Robinson	92060
Chaville	92022	Puteaux	92062
Clamart	92023	Rueil-Malmaison	92063
Clichy	92024	Saint-Cloud	92064
Colombes	92025	Sceaux	92071
Courbevoie	92026	Sèvres	92072
Fontenay-aux-Roses	92032	Suresnes	92073
Garches	92033	Vanves	92075
La Garenne-Colombes	92035	Vaucresson	92076
Gennevilliers	92036	Ville d'Avray	92077
Issy-les-Moulineaux	92040	Villeneuve-la Garenne	92078

Les 4 Etablissements Publics Territoriaux (EPT) du Département des Hauts-de-Seine

- **EPT Vallée Sud Grand Paris (T2)** composé de 11 communes : Antony, Chatenay-Malabry, Sceaux, Bourg-la-Reine, Le Plessis-Robinson, Bagneux, Fontenay-aux-Roses, Clamart, Chatillon, Malakoff et Montrouge.
- **EPT Grand Paris Seine Ouest (T3)** composé de 8 communes : Meudon, Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Sèvres, Vanves et Ville d'Avray.
- **EPT Paris Ouest La Défense (T4)** composé de 11 communes : Puteaux, Courbevoie, Garches, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine, Nanterre, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Suresnes et Vaucresson.
- **EPT Boucle Nord de Seine (T5)** composé de 7 communes : Gennevilliers, Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Clichy, Colombes, Villeneuve-la-Garenne et Argenteuil (hors 92)

Une compétence assainissement

Le Département des Hauts-de-Seine est compétent en matière d'assainissement.

Le patrimoine d'assainissement départemental se compose d'un réseau de transport d'une longueur cumulée de 627 km :

- 397 km de réseau visitable
- 230 km de réseau non visitable
- 77 km d'eaux usées
- 118 km d'eaux pluviales
- 432 km d'unitaire

Il est équipé d'ouvrages particuliers dont les plus importants sont :

- 38 stations de pompage, dont 15 unités majeures,
- 85 points de rejet en Seine par temps de pluie,
- 24 seuils de régulation des eaux déversées vers la Seine,
- 113 chambres à sable.
- 10 ouvrages de stockages (8 enterrés, 2 à ciel ouvert) d'une capacité totale de 80 000 m³

Le réseau départemental est principalement unitaire, excepté au sud du département, dans la vallée de la Bièvre, où il est séparatif. Il reçoit les effluents collectés par les Etablissements Publics Territoriaux.

Le réseau départemental transporte les effluents vers le réseau du SIAAP en vue de leur épuration.

Des conventions de gestion coordonnée des réseaux formalisent et facilitent les échanges et le travail en commun en vue de l'atteinte de nos objectifs réglementaires communs.

Bien que la fonction principale du réseau départemental soit le transport, on compte 25 639 branchements particuliers (EU et EP).

La population concernée par les activités de transport des eaux usées est estimée à 1 500 000 habitants. La population concernée par l'activité dérogatoire de collecte des eaux usées est estimée à 320 000 habitants.

Le Département a confié la gestion du service public d'assainissement à la Société des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SEVESC) par un traité de délégation de service public. Le contrat en cours a débuté le 1er janvier 2019 pour une durée de 12 ans. Dans le cadre de ce traité, les principales missions confiées au délégataire sont :

- l'exploitation courante du service, et la relation avec les usagers,
- le renouvellement de canalisations,
- l'exploitation, la maintenance et le renouvellement fonctionnel et patrimonial des équipements électromécaniques, y compris ceux de GAIA, le développement du système d'information géographique décrivant le patrimoine d'assainissement,

La direction de l'eau et son délégataire sont certifiées ISO 14001.

Les autres domaines d'actions

Le **patrimoine routier** est constitué de 313 km de routes départementales dont 27,3 km de lignes de tramway en service (et 22,1 km en projet). 146 km de pistes cyclables ont été réalisées sur le territoire.

Le Département, à travers la Direction des mobilités requalifie de grands axes routiers pour améliorer les mobilités, le cadre de vie et la sécurité des déplacements. Il assure la co-maîtrise d'ouvrage des opérations de tramways dans le Département.

Les **parcs départementaux** : la Direction des parcs, paysages et de l'environnement a pour mission de préserver le patrimoine vert, l'étendre et réaménager les parcs et jardins existants. Elle gère 18 parcs et jardins départementaux dont 4 à vocation sportive pour une surface de 650ha.

Depuis 2007, la démarche « zéro pesticide » est appliquée et 16 sites soit 585ha sont labellisées EVE (espace végétal écologique).

Les **bâtiments départementaux** : la Direction des bâtiments a la responsabilité des constructions nouvelles, des réhabilitations et de l'entretien des 98 collèges du Département et de l'ensemble des autres bâtiments départementaux, soit plus de 1 000 bâtiments répartis sur près de 500 sites.

Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique du territoire est constitué du fleuve Seine entre la limite parisienne et Croissy-sur-Seine, et de la Bièvre

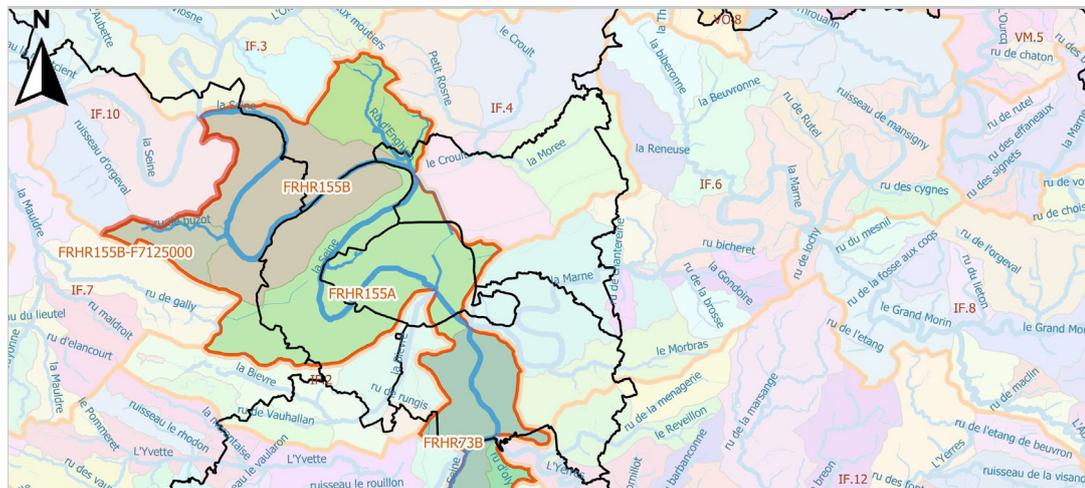
Sur le territoire, la Seine est fractionnée en deux masses d'eau fortement modifiées (155a et 155b), notamment en raison de la navigation, d'une anthropisation forte et d'une urbanisation exerçant par ailleurs une pression importante sur ce milieu fragile. Le linéaire de berges est extrêmement artificialisé.

La Bièvre a également connu une très forte anthropisation. Sur sa partie aval qui concerne le territoire des Hauts-de-Seine, elle est canalisée et couverte quasiment partout, limitant le bon développement de la faune et de la flore aquatiques. Elle ne coule plus dans son lit et est l'exutoire des eaux pluviales

d'une importante superficie imperméabilisée (environ 210 ha*). Son lit majeur est entièrement occupé par l'urbanisation. Une masse d'eau superficielle « cours d'eau » concerne le territoire des Hauts-de-Seine (Bièvre aval FRHR156B).

Les masses d'eau superficielles

Extrait de l'unité hydrographique Seine Parisienne



L'unité hydrographique de SEINE PARISIENNE - grands axes et ses masses d'eau

Édité le 25 octobre 2019

Légende

DEPARTEMENT

UH observée

Bassin Seine Normandie		Fiche masse d'eau – Elaboration de l'EDL 2019			
FRHR155A		La Seine du confluent de la Marne (exclu) au confluent du Ru d'Enghien (inclus)			
UH	SEINE PARISIENNE	Catégorie ME	Masse d'eau cours d'eau	Nature ME	Masse d'eau fortement modifiée

DIAGNOSTIC GLOBAL

PRESSIONS SIGNIFICATIVES DE LA MASSE D'EAU

	Diagnostic bassin actuel 2019	Diagnostic bassin à l'horizon 2027
Macropolluants ponctuels	Pression non significative	Pression significative
Micropolluants ponctuels	Pression significative	Pression significative
Nitrates diffus	Pression non significative	Pression non significative
Phosphore diffus	Pression non significative	Pression non significative
Phytosanitaires diffus	Pression significative	Pression significative
Hydromorphologie	Pression significative	Pression significative

ETAT DE LA MASSE D'EAU

Etat écologique	moyen	Etat chimique sans ubiquistes	bon
-----------------	-------	-------------------------------	-----

* Fourchette haute car il existe, au sein de ce BV, des transferts d'effluents vers le BV de l'Antony-Fresnes et vers des égouts unitaires du SIAAP (ISBC et égout profond du SIAAP à l'Hay-les-Roses). L'étude SIAAP en cours permettra de mieux évaluer cette surface, car de nombreux points de mesure seront exploités dans ce sens dont des points suivis par le Val-de-Marne, à l'exutoire du ru des Blagis.

Bassin Seine Normandie		Fiche masse d'eau - Elaboration de l'EDL 2019			
FRHR155B		La Seine du confluent du Ru d'Enghien (exclu) au confluent de l'Oise (exclu)			
UH	SEINE PARISIENNE	Catégorie ME	Masse d'eau cours d'eau	Nature ME	Masse d'eau fortement modifiée

DIAGNOSTIC GLOBAL

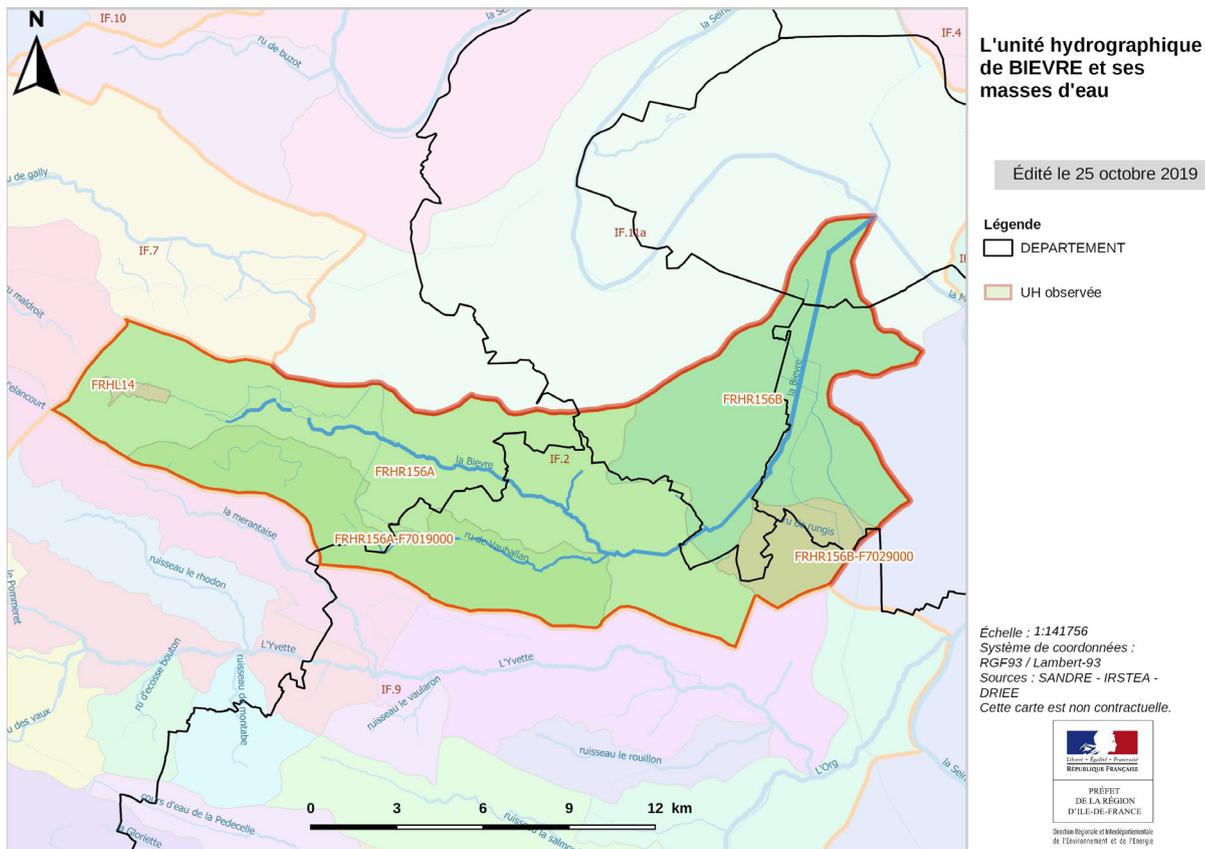
PRESSIONS SIGNIFICATIVES DE LA MASSE D'EAU

	Diagnostic bassin actuel 2019	Diagnostic bassin à l'horizon 2027
Macropolluants ponctuels	Pression non significative	Pression significative
Micropolluants ponctuels	Pression non significative	Pression significative
Nitrates diffus	Pression non significative	Pression non significative
Phosphore diffus	Pression non significative	Pression non significative
Phytosanitaires diffus	Pression non significative	Pression non significative
Hydromorphologie	Pression non significative	Pression significative

ETAT DE LA MASSE D'EAU

Etat écologique	bon	Etat chimique sans ubiquistes	bon
-----------------	-----	----------------------------------	-----

Unité hydrographique Bièvre



Bassin Seine Normandie		Fiche masse d'eau - Elaboration de l'EDL 2019			
FRHR156B	Bièvre aval				
UH	BIEVRE	Catégorie ME	Masse d'eau cours d'eau	Nature ME	Masse d'eau fortement modifiée

DIAGNOSTIC GLOBAL

PRESSIONS SIGNIFICATIVES DE LA MASSE D'EAU		
	Diagnostic bassin actuel 2019	Diagnostic bassin à l'horizon 2027
Macropolluants ponctuels	Pression significative	Pression significative
Micropolluants ponctuels	Pression non significative	Pression non significative
Nitrates diffus	Pression non significative	Pression non significative
Phosphore diffus	Pression non significative	Pression non significative
Phytosanitaires diffus	Pression significative	Pression significative
Hydromorphologie	Pression significative	Pression significative

ETAT DE LA MASSE D'EAU			
Etat écologique	mauvais	Etat chimique sans ubiquistes	bon

Les usages et les pressions sur la ressource en eau et les milieux naturels du territoire

L'assainissement :

Les exutoires du réseau départemental d'assainissement dans le milieu naturel sont :

- la Seine (116 ouvrages),
- l'émissaire « Fresnes-Choisy » du SIAAP puis la Seine (9 ouvrages),
- la Bièvre (2 ouvrages),
- le collecteur unitaire profond du SIAAP à l'Hay-les-Roses puis l'usine de Valenton (7 ouvrages),
- l'étang Colbert (2 ouvrages).

En ce qui concerne les rejets départementaux directs en Seine, le volume total déversé a été de 4 005 477 m³ en 2018, dont :

- 3 573 223 m³ ont été déversés au droit de 57 (sur 76) DO \geq 600 kg/j DBO5,
- 409 276 m³ ont été déversés au droit de 21 (sur 31) DO \geq 120 kg/j DBO5,
- 22 978 m³ ont été déversés au droit de 4 (sur 9) DO $<$ 120 kg/j DBO5.

Ce volume total est constitué des données suivantes :

- 3 843 995 m³ mesurés au niveau des 104 déversoirs d'orage instrumentés du département ;
- 161 482 m³ modélisés au niveau des 12 déversoirs d'orage non instrumentés du département.

Ce volume total (mesuré et modélisé) se répartit comme suit :

- 396 288 m³ par temps sec (rejets subis et accidentels),
- 3 609 189 m³ par temps de pluie.

En secteur unitaire, l'impact des surfaces imperméabilisées liées aux aménagements divers sur les volumes déversés est significatif.

En secteur séparatif, les mauvais raccordements, notamment les EU dans EP, impactent directement la qualité des eaux déversées dans le milieu naturel.

L'hydromorphologie :

Il s'agit principalement d'artificialisation des berges ou de colmatage des fonds. Les travaux d'effacement de ces pressions doivent se poursuivre.

Les enjeux du territoire

Les enjeux sur le territoire sont en premier lieu directement liés aux objectifs réglementaires :

- du SDAGE (DCE) pour la Seine et la Bièvre
- de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif fixant les prescriptions techniques s'appliquant aux collectivités pour l'atteinte de la conformité du système de collecte, dans le respect de la directive du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines,
- de l'arrêté interpréfectoral N°2018/DRIEE/SPE/004 du 16 novembre 2018 qui encadre l'exploitation des réseaux de collecte du Département des Hauts-de-Seine au sein du système de collecte « Paris-Zone centrale. »

Ils découlent également des objectifs fixés dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 :

- baignade pour la Seine amont (Bassin versant de la Bièvre) dès 2023,
- baignade pour la Seine aval pour les sites de baignade proposés, à Rueil-Malmaison notamment

Confortés par l'état des lieux 2019 et par les engagements à agir contre les impacts du changement climatique, ils se déclinent en deux grandes familles :

- la gestion à la source des eaux pluviales et l'amélioration de la performance de la gestion des eaux usées impactant les usagers sensibles (baignade)
- la protection des milieux aquatiques et humides.

Les actions eau et climat à mettre en œuvre

D'ici 2027, date objectif du futur document stratégique du bassin, les actions initiées pour diminuer les impacts sur les milieux vont se poursuivre. Néanmoins, en raison des facteurs de pressions importants qui s'accroissent sur le territoire, l'état des milieux aquatiques et des eaux souterraines aurait tendance à se dégrader si aucune nouvelle action n'était entreprise. Le simple maintien des résultats obtenus, a fortiori leur amélioration, nécessite de nouveaux efforts.

Dans les Hauts-de-Seine, l'effort doit porter sur les déversements du réseau d'assainissement dans le milieu naturel par temps de pluie mais aussi sur la bonne séparativité des réseaux dans le secteur sud du territoire.

Les actions se déclinent comme suit :

Assainissement :

- A l'amont du réseau :
 - Réduction des débits ruisselés par temps de pluie : voir fiche n°1
 - Réduction des rejets polluants au milieu naturel via la sélectivité des réseaux : voir fiche n°2
- A l'interface entre le réseau et l'aval :
 - Réduction des déversements polluants au milieu naturel : voir fiche n°3
- Moyens mis en œuvre
 - Animation : voir fiche n°4

Berges :

Renaturation des berges : voir fiche n°5

Fiche n°1 – Réduction des débits ruisselés par temps de pluie

Quels engagements pris par le Département en matière de ruissellement des eaux de pluie ?

Le Département des Hauts-de-Seine étant l'un des plus denses de France (9 000 hab. au km²), la maîtrise de l'imperméabilisation des sols et du ruissellement constituent un enjeu majeur dans la lutte contre les inondations par débordements des réseaux d'assainissement et la protection du milieu naturel en évitant les rejets pollués vers la Seine.

Afin de favoriser la régulation des eaux pluviales à la parcelle et plus particulièrement l'infiltration, le Département s'est engagé à :

- **Supprimer pour toute nouvelle construction et pour tout nouvel aménagement les rejets directs d'eaux pluviales vers son réseau,**
- **Inciter les communes** à faire respecter la limitation des débits de ruissellement désormais inscrits dans les règlements d'assainissement portés par les Etablissement public territoriaux (EPT), et dans leur plan local d'urbanisme,
- **Informers les maîtres d'ouvrage sur la gestion alternative des eaux pluviales,**
- **Sensibiliser les gestionnaires sur l'importance de l'entretien de leurs ouvrages de régulation des eaux pluviales pour en pérenniser le fonctionnement.**



Quelles actions ?

- ▶ **Une prescription départementale** inscrite au règlement d'assainissement : interdiction pour tout projet de raccorder les eaux pluviales au réseau d'assainissement. La dérogation ne peut être accordée que sur présentation des études démontrant la non faisabilité de la déconnexion.
- ▶ **Un travail transversal impliquant l'ensemble des directions opérationnelles du Département** pour mettre la problématique de l'eau au cœur des réflexions : aménagement de voirie, cheminement dans les parcs, bâtiments...
- ▶ **Un important travail de concertation avec les EPT et les communes.**
- ▶ **De la communication et des animations techniques sur la gestion alternative des eaux pluviales.**
- ▶ **Contrôles de conformité et d'entretien des ouvrages de régulation dans les parcelles privées :** afin de s'assurer que la régulation des eaux pluviales pour les parcelles raccordées au réseau départemental est bien effective et pérenne, le Département a instauré 3 types d'intervention : des visites pendant travaux, des contrôles de conformité sur les branchements neufs, des visites de conformité après travaux, des visites d'entretien.

Fiche n°2 – Réduction des rejets polluants au milieu naturel via la sélectivité des réseaux

Quelles actions entreprises par le Département pour la réduction des rejets au milieu naturel en zone séparative ?

Dans le cadre du contrat de bassin Bièvre aval et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bièvre, le Département s'est engagé à améliorer la sélectivité des réseaux d'assainissement séparatifs de la vallée de la Bièvre. Cette action s'est trouvée renforcée par les objectifs règlementaires et les objectifs baignade liés au JOP2024.

L'objectif est d'assurer, à terme, la meilleure qualité possible des rejets d'eau pluviale en Bièvre afin de préserver le milieu récepteur final et permettre la réouverture de la rivière sur une partie de son cours. Pour cela il est nécessaire de rechercher la conformité des raccordements des bâtiments et des voiries sur le réseau séparatif.

En pratique, trois types de non-conformité peuvent être rencontrés :

- Un **mauvais raccordement d'eaux usées sur un collecteur pluvial**, entraînant en aval la pollution des milieux récepteurs, notamment la Bièvre, la Seine, mais aussi certains plans d'eau comme l'Étang Colbert au Plessis Robinson,
- Un **mauvais raccordement d'eaux pluviales sur le réseau d'eaux usées**, ce qui entraîne en période de pluie des surcharges du réseau d'eaux usées et par suite des déversements de ce dernier vers le réseau pluvial puis vers le milieu naturel,
- Comme conséquence des deux premiers, **des liaisons entre collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales**, permettant d'atténuer les conséquences de ces mauvais branchements, en attendant leur résorption.



Quelles actions ?

- ▶ Des enquêtes de conformité ciblées en priorité sur certains secteurs situés en amont des plans d'eau (Étang Colbert) ou de rejet en Bièvre. En plus des contrôles sur les branchements neufs, le Département ambitionne de réaliser 2 000 contrôles de conformité entre 2019 et 2020 sur le bassin versant de la vallée de la Bièvre. Cette action de long terme tend à la suppression totale des rejets d'eaux usées en Bièvre.
- ▶ Un bilan diagnostic régulier des réseaux séparatifs de la vallée de la Bièvre sur le territoire des Hauts-de-Seine pour hiérarchiser les actions.
- ▶ Des travaux localisés de restructuration des réseaux, notamment la résorption des liaisons entre réseaux d'eaux usées et réseaux d'eaux pluviales.

Fiche liée : Fiche n°3 : Réduction des déversements polluants au milieu naturel

Fiche n°3 – Réduction des déversements polluants au milieu naturel

Quels engagements pris par le Département pour réduire les déversements au milieu naturel ?

La gestion dynamique des flux permet de diminuer les volumes rejetés vers le milieu naturel, en optimisant les capacités de stockage en réseau, sans accroître les risques d'inondations. Dans cette optique, le Département s'est engagé à contrôler les interfaces entre son réseau d'assainissement et le milieu naturel, en **modernisant certains de ses principaux déversoirs d'orage**, et à travailler sur **les maillages du réseau pour optimiser la gestion des flux**.

Le réseau départemental dispose de 128 déversoirs d'orage, constituant les trop-pleins du réseau unitaire départemental en cas de pluie importante.



Quelles actions ?

- ▶ **Météorologie** pour une meilleure connaissance des flux : mise en place de points de mesure, intégration des données mesurées dans le modèle hydraulique...
- ▶ **Démarche d'amélioration continue du modèle hydraulique.** Il intègre l'ensemble des organes de régulation des flux : déversoirs, seuils, stations de pompage, etc. Le modèle permet ainsi de simuler le fonctionnement du réseau en période de pluie, afin de rechercher des solutions d'amélioration des performances de l'assainissement (automatisation de DO, maillage...)
- ▶ **Mise en œuvre d'un programme d'études confirmant notamment l'efficacité de l'automatisation des déversoirs d'orage.**
- ▶ **Automatisation de déversoirs d'orage.**
- ▶ **Modifications de déversoirs d'orage** (par remplacement par des vannes basculantes par exemple).
- ▶ **Réalisation d'importants travaux complémentaires sur les équipements du réseau** : mise en service d'ouvrages, création de maillage, optimisation de la gestion des flux.
- ▶ **Optimisation des consignes de gestion de déversoirs d'orage, de vannes automatisées.**

Fiche liée : Fiche n°1 : Réduction des débits ruisselés par temps de pluie

Fiche n°4 – Animation

Quels engagements pris par le Département en matière d'animation ?

Le réseau départemental d'assainissement constitue **le maillon central entre les réseaux d'assainissement territoriaux**, qui assurent la collecte des eaux en amont **et les émissaires interdépartementaux du SIAAP** (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) qui assurent le transport aval des effluents jusqu'aux stations d'épuration.

Afin de mettre en œuvre une gestion coordonnée de l'assainissement à l'échelle de son territoire, le Département a renforcé sa collaboration avec les Etablissements publics territoriaux (EPT) et le SIAAP. Il a :

- **Mis en place des conventions de gestion coordonnée de l'assainissement,**
- **Optimisé la gestion du réseau départemental avec celui du SIAAP.**

Par ailleurs, le Département agit auprès des principaux acteurs du territoire pour les accompagner dans l'élaboration de leurs projets. Le Département est également un partenaire de proximité pour les alto-séquanais. Il souhaite les accompagner dans la mise en conformité de leurs raccordements au réseau d'assainissement.

Quelles actions ?

- ▶ **Travail en collaboration avec les EPT : mise en œuvre des conventions de gestions coordonnées passées avec les 4 EPT du territoire,**
- ▶ **Echanges de données et d'informations pour optimiser en temps réel la gestion des interfaces entre le réseau du SIAAP et le réseau Départemental.**
- ▶ **Accompagner les projets structurants cofinancés par le département des Hauts-de-Seine à travers les contrats de développement Département-Villes,**
- ▶ **Sensibiliser les services urbanismes des 36 communes de son territoire qui instruisent les permis de construire afin de les sensibiliser aux prescriptions liées à la gestion des eaux pluviales,**
- ▶ **Se rapprocher des aménageurs et des bailleurs sociaux pour les convaincre d'intégrer la gestion des eaux pluviales à la parcelle dès la programmation de leurs opérations,**
- ▶ **Organiser des journées techniques thématiques à l'adresse des services techniques des communes, des aménageurs, avec des visites de réalisation sur le terrain.**
- ▶ **Accompagnement des alto-séquanais pour la mise en conformité de leur raccordement au réseau**
- ▶ **Mise en cohérence des politiques d'aménagement départementales : intégration de la gestion des eaux pluviales dans les aménagements et les constructions.**
- ▶ **Mise en œuvre d'une politique d'animation renforcée à destination des acteurs du secteur économique dispersé raccordés au système d'assainissement départemental, notamment dans le cadre des permis de construire.**

Cette politique d'animation renforcée du Département vise à bien faire partager les enjeux et connaissances autour de la gestion à la source des eaux pluviales afin de favoriser la prise en compte de ces exigences par tous les acteurs.

Fiche n°5 – Protection des milieux aquatiques et humides

Quels engagements pris par le Département en matière de protection et restauration des milieux aquatiques et humides ?

Le Département des Hauts-de-Seine s'est doté en 2006 d'un schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges dont l'objectif à l'échelle du territoire était de rendre la Seine aux habitants dans une dynamique de développement durable. Cet enjeu se décline en 4 principes de gestion dont la préservation et la valorisation du patrimoine naturel que constituent le fleuve et ses berges. L'action est articulée autour d'interventions de renaturation, de restauration et de confortement, en fonction des potentialités des sites, de l'état actuel des berges et des contraintes d'usages hydrauliques et mécaniques constatées.

Les objectifs opérationnels sont :

- La réalisation d'une promenade continue au plus près possible du fleuve,
- L'ouverture de la ville vers le fleuve dans un projet global d'aménagement,
- La protection des berges naturelles qui constituent un patrimoine rare,
- L'amélioration de la qualité de l'eau,
- La nécessité de concilier l'aménagement des berges et l'activité économique.



Quelles actions ?

- ▶ Suivi annuel de stations en Seine permettant une analyse hydrobiologique par l'Indice Biologique Global Adapté aux grands cours d'eau (IBGA) et par l'Indice Biologique Diatomées (IBD), une analyse de la végétation aquatique par l'Indice Biologique Macrophytique en Rivière (IBMR) et une analyse de la productivité piscicole par une pêche aux alevins. Ces éléments aident à l'établissement d'états initiaux avant projets ou aux suivis de l'état du milieu après réalisation.
- ▶ **Projets de réaménagement des berges sous maîtrise d'ouvrage départementale en visant principalement à :**
 - Soigner la qualité paysagère du projet,
 - Assurer la stabilité des berges et la restauration des ouvrages d'art qui y participent,
 - Adapter le projet aux crues de la Seine,
 - Renaturer et végétaliser les berges et leurs abords avec des espèces adaptées,
 - Sauvegarder, voire rétablir des zones de fraie,
 - Rendre l'espace public accessible et utilisable dans le confort et la sécurité des usagers y compris pour les Personnes à Mobilité Réduite.

Annexe 2 - Programme d'actions détaillé du Contrat Territorial Eau et Climat du Département des Hauts-de-Seine

Le montant prévisionnel global du programme d'actions a été calculé sur la base des montants éligibles à subventions, calculés lorsqu'ils existent, à partir des prix plafonds définis par l'agence de l'eau.

Il s'élève à **30 millions d'euros** et se décompose comme suit :

ENJEU	MONTANT (HT)
Enjeu 1 : Gestion à la source des EP et performance de gestion des eaux usées impactant des usagers sensibles (baignade)	23,9 millions €
Enjeu 2 : Protection des milieux aquatiques et humides	6,1 millions €
TOTAL	30 millions €

Action	Opération	Baignade 2024	Montant prévisionnel éligible en € HT	Montant prévisionnel éligible					Indicateurs				
				2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL	m2	nbr de branchemts mis en conformité	linéaire de berges	
Gestion à la source des EP et performance de gestion des EU impactant des usagers sensibles (baignade)				5 558 000	182 000	608 000	1 711 000	2 077 000	980 000	5 558 000	880 000		
Réduction à la source des écoulements de temps de pluie													
	Déconnexion en lien avec des projets dans les parcs départementaux		830 000	0	240 000	500 000	20 000	70 000	830 000	25 000			
	Réutilisation des EP de drainage du terrain de football du parc des sports de la Grenouillère à Antony	X	180 000		180 000				180 000				
	Parc des Chanteraines - Tranche 2		500 000			500 000			500 000				
	Etude des réseaux EP sur les parcs départementaux		40 000		20 000		20 000		40 000				
	Etude gestion EP du parc des sports de la Grenouillère	X	40 000		40 000				40 000				
	Autres projets		70 000					70 000	70 000				
	Déconnexion en lien avec des projets de bâtiment		1 843 000	182 000	131 000	510 000	510 000	510 000	1 843 000	60 000			
	Réfection cours de collèges:		763 000	182 000	131 000	150 000	150 000	150 000	763 000				
	Collège Jean Macé à Clichy		182 000	182 000					182 000				
	Collège Moulin Joly à Colombes		131 000		131 000				131 000				
	Autres collèges		450 000			150 000	150 000	150 000	450 000				
	Réhabilitation et construction de bâtiments départementaux:		1 080 000	0	0	360 000	360 000	360 000	1 080 000				
	Collège CN Ledoux au Plessis Robinson	X	180 000				180 000		180 000				
	Collège Joliot Curie à Bagneux		180 000					180 000	180 000				
	Collège H Wallon à Malakoff		180 000				180 000		180 000				
	Autres bâtiments		540 000			180 000	180 000	180 000	540 000				
	Déconnexion liée aux aménagements ou requalifications de voirie		2 885 000	0	237 000	701 000	1 547 000	400 000	2 885 000	95 000			
	RD67 avenue Sully Prudhomme à Chatenay-Malabry	X	300 000		100 000		200 000		300 000				
	RD911 avenue Marcel Paul à Gennevilliers		671 000			671 000			671 000				
	RD7 Suresnes / St cloud		1 347 000				1 347 000		1 347 000				
	Avenue de la Liberté à Clichy-St Ouen (étude de sols, infiltrabilité)		30 000			30 000			30 000				
	RD985 rue de St Cloud à Ville d'Avray		97 000		97 000				97 000				
	RD39 Bd Richelieu à Rueil-Malmaison (1er tranche)		40 000		40 000				40 000				
	Autres projets		400 000					400 000	400 000				
	Sensibilisation des maîtres d'ouvrage publics, des aménageurs, des maîtres d'œuvre:	X	0	0	0	0	0	0	0	700 000			
	animation auprès des acteurs sur les problématiques de la qualité de l'eau	X											
	accompagnement vers une gestion vertueuse des eaux pluviales à la parcelle en phase étude puis en phase réalisation	X											
	par l'utilisation de techniques d'infiltration, d'évapotranspiration....	X											
Mise en conformité des branchements en secteur séparatif				2 340 000	80 000	565 000	565 000	565 000	565 000	2 340 000			
	Mise en conformité des branchements	X	2 190 000	70 000	530 000	530 000	530 000	530 000	2 190 000				
	Mise en conformité des branchements EU/EP des sites départementaux	X	290 000	10 000	70 000	70 000	70 000	70 000	290 000		15		
	Mise en conformité des branchements sous domaine public	X	400 000		100 000	100 000	100 000	100 000	400 000		10		
	Mise en conformité des branchements par les particuliers ⁽¹⁾	X	1 500 000	60 000	360 000	360 000	360 000	360 000	1 500 000		500		
	Animation auprès des particuliers pour la mise en conformité de leur branchement (en lien avec convention de mandat)	X	150 000	10 000	35 000	35 000	35 000	35 000	150 000				

Action	Opération	Belgrade 2024	Montant prévisionnel éligible en € HT	Montant prévisionnel éligible						Indicateurs			
				2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL	m2	nbr de branchs mis en conformité	linéaire de berges	
Actions complémentaires : réductions des surverses d'eaux usées (2)				16 000 000	3 160 000	3 560 000	3 885 000	2 495 000	2 900 000	16 000 000			
	Amélioration de la séparativité (bassin de collecte Bièvre)	X	2 855 000	35 000	405 000	230 000	240 000	1 945 000	2 855 000				
	Prises de temps sec:	X	300 000	0	220 000	0	20 000	60 000	300 000				
	Suppression prise de temps sec "Rue de la Bièvre" à Bourg-la-Reine	X	200 000		200 000				200 000				
	Suppression prise de temps sec "Parc de Sceaux" à Antony	X	20 000		20 000				20 000				
	Suppression prise de temps sec "Allée des Cèdres (parc de Sceaux)" à Antony - sous réserve de la suppression des mauvais branchements d'eaux usées	X	20 000				20 000		20 000				
	Suppression prise de temps sec "Général Leclerc" au Plessis-Robinson - sous réserve de la suppression des mauvais branchements d'eaux usées	X	20 000					20 000	20 000				
	Suppression prise de temps sec "Avenue de la Résistance" au Plessis-Robinson - sous réserve de la suppression des mauvais branchements d'eaux usées	X	20 000					20 000	20 000				
	Suppression prise de temps sec "Vallée aux Loups" à Châtenay-Malabry - sous réserve de la suppression des mauvais branchements d'eaux usées	X	20 000					20 000	20 000				
	Trop-pleins EUS-EP:	X	190 000	0	100 000	80 000	10 000	0	190 000				
	Suppression trop-plein "Jaurès-Salengro" à Châtenay-Malabry	X	100 000		100 000				100 000				
	Suppression trop-plein "Einstein" à Châtenay-Malabry	X	80 000			80 000			80 000				
	Suppression trop-plein "Leclerc" à Châtenay-Malabry - sous réserve de la finalisation des travaux départementaux de voirie et d'assainissement sur l'avenue de la Division Leclerc	X	10 000				10 000		10 000				
	Regards mixtes:	X	655 000	0	0	120 000	150 000	385 000	655 000				
	Suppression de 2 regards mixtes secteur 1 (boulevard Carnot à Bourg-la-Reine) - sous réserve de la création de nouveaux regards d'accès par VSGP (côté EU)	X	160 000					160 000	160 000				
	Suppression de 6 regards mixtes secteur 2 (rue Antoine Petit à Fontenay-aux-Roses)	X	150 000				150 000		150 000				
	Suppression de 9 regards mixtes secteur 3 (boulevard de la République à Fontenay-aux-Roses)	X	225 000					225 000	225 000				
	Suppression d'un regard mixte secteur 4 (rue de Fontenay à Sceaux)	X	120 000			120 000			120 000				
	Dépollution sous bassin versant de collecte	X	1 710 000	35 000	85 000	30 000	60 000	1 500 000	1 710 000				
	Secteur Labrousse à Antony: finalisation de la séparativité	X	1 710 000	35 000	85 000	30 000	60 000	1 500 000	1 710 000				
	AMELIORATION DE LA PERFORMANCE DE LA GESTION DES EU		13 145 000	3 125 000	3 155 000	3 655 000	2 255 000	955 000	13 145 000				
	Automatisation des DO		8 500 000	200 000	2 200 000	3 400 000	2 000 000	700 000	8 500 000				
	Automatisation des DO du bassin versant de Courbevoie: DO 30 Bellini - Travaux		2 200 000		2 200 000				2 200 000				
	Automatisation des DO du bassin versant de Courbevoie: DO 51 Dussourd - Travaux		2 000 000			2 000 000			2 000 000				
	Automatisation des DO du bassin versant de Courbevoie: DO 28 Blum - Travaux		2 000 000				2 000 000		2 000 000				
	Automatisation du DO Charles de Gaulle (LT en 2020 - équipements en 2021) à Neuilly/Seine		900 000	200 000		700 000			900 000				
	Automatisation du DO du pont d'Argenteuil à Gennevilliers		700 000			700 000			700 000				
	DO de la RD7 Suresnes/St Cloud		700 000					700 000	700 000				
	Création de maillages en vue de diminuer les déversements		3 400 000	2 700 000	700 000	0	0	0	3 400 000				
	Création du maillage SAR62 à Sèvres		2 700 000	2 700 000					2 700 000				
	Création du maillage SAR69 à Issy-les-Moulineaux		700 000	700 000					700 000				
	Etudes visant la réduction des déversements dans le milieu naturel		1 245 000	225 000	255 000	255 000	255 000	255 000	1 245 000				
	Bilan des impacts des actions entreprises sur la sélectivité (suivi du Bassin Versant Bièvre)	X	700 000	100 000	150 000	150 000	150 000	150 000	700 000				
	Etudes de faisabilité		320 000		80 000	80 000	80 000	80 000	320 000				
	Etudes suivi qualité du milieu naturel		125 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000				
	Etude relative à la qualité du cours d'eau de la Bièvre. Cette étude a pour objet de définir les incidences des rejets des ouvrages de déversement se rejetant dans le cours d'eau Bièvre eu égard aux objectifs fixés par le SDAGE et le SAGE pour les paramètres liés à l'assainissement (en groupement de commande)	X	100 000	100 000					200 000				
	TOTAL Enjeu 1		23 898 000	3 422 000	4 733 000	6 161 000	5 137 000	4 445 000	23 898 000				
	Protection des milieux aquatiques et humides												
	Actions de renaturation de berges (Seine) et réouverture de rus												
			6 080 000	0	0	3 200 000	2 800 000	80 000	6 080 000			1300	
	Estacade des Mariniers à Villeneuve-la-Garenne et Gennevilliers		2 800 000				2 800 000		2 800 000			500	
	Aménagement des berges d'Asnières		3 200 000			3 200 000			3 200 000			800	
	Réouverture du Ru de Marivél (étude)		80 000					80 000	80 000				
	TOTAL Enjeu 2		6 080 000	0	0	3 200 000	2 800 000	80 000	6 080 000				
	TOTAL CTEC		29 978 000	3 422 000	4 733 000	9 361 000	7 937 000	4 525 000	29 978 000				

(1) Montant versé au Département au profit des particuliers (subvention via convention de mandat)

(2) L'ensemble de ces actions concerne la masse d'eau Seine à l'exception de la suppression de la prise de temps sec "Rue de la Bièvre" à Bourg-la-Reine et de la suppression de 2 regards mixtes secteur 1 (boulevard Carnot à Bourg-la-Reine) qui impactent la Bièvre

Annexe 3 - Indicateurs de suivi-évaluation

Les indicateurs suivants sont définis pour suivre et évaluer la mise en œuvre du programme d'actions du contrat.

Les indicateurs d'avancement du contrat seront renseignés obligatoirement dans le tableau d'avancement annuel et à la fin de contrat :

Technique	Actions réalisées par rapport à l'échéancier prévisionnel, pour chacune des actions
Technique	Surface active déconnectée du réseau public (m ²)
Technique	Mises en conformité de branchements en secteur séparatif (u)
Technique	Linéaire de berges renaturées (ml)
Technique	Suivi des volumes déversés par temps secs et par temps de pluie (m ³)
Financier	Engagements financiers réalisés par rapport au prévisionnel : en montant et en %

Département des Hauts-de-Seine
Pôle Attractivité, Culture, Territoire
Direction de l'Eau

Elaboration
Direction de l'Eau
Sylvie Driollet
Charles Bertrand

Maquette
Alexandre Médina (DDT - SIT)

Photographies et illustrations
CD92 - Direction de l'Eau

Photographies de couverture
Christophe Lehoucq (DE)

Décembre 2020

Ce document s'inscrit dans la "politique de l'eau" du Département des Hauts-de-Seine.



La politique de l'eau 2022 du Département des Hauts-de-Seine

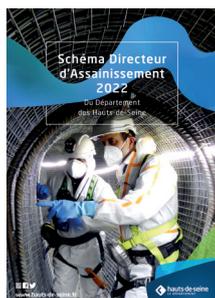


Schéma Directeur d'Assainissement 2022 du Département des Hauts-de-Seine



Schéma d'aménagement des berges de la Seine 2022 du Département des Hauts-de-Seine



Contrat de territoire «eau et climat» 2020-2024 entre le Département des Hauts-de-Seine et l'agence de l'eau Seine-Normandie



Actions de sensibilisation à la politique de l'eau du Département des Hauts-de-Seine

Ces documents sont téléchargeables sur le site internet du Département



www.hauts-de-seine.fr